

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 379

présenté par  
M. Charié, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 27**

Rédiger ainsi l'alinéa 16 de cet article :

« 4° Le 2° et le dernier alinéa du II sont remplacés par un alinéa ainsi rédigé : ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.